

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 17 janvier 2020

Présents : Maryvonne GEORGES, Cindy GERARD, Isabelle LUGNE, Gilles BEAL, Robert GARDETTE, Michel LEMAITRE, Loïc LEVIGNE, Clément-Gabriel SASTRE, Gérard SAVATIER

Excusés : Grégoire BROSSARD.

Secrétaire de séance : Gérard SAVATIER.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance selon l'ordre du jour adressé le 13 janvier par voie électronique.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 29 novembre 2019,

1- Travaux en cours,

2- Fonctionnement logement accueil temporaire communal,

3- Remboursement assurance,

4- Conclusions enquête publique,

5- Modification statuts AGEDI,

6- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 29 novembre 2019

Il est approuvé à l'unanimité.

1- Travaux en cours :

1-1- Murs du cimetière et du Planet.

L'employé communal et Clément-Gabriel SASTRE réaliseront ces chantiers en février ou mars.

1-2- Sentier piétonnier qui relie la MARPA à la salle des fêtes

Ce sentier est à la charge de la Commune :

- les luminaires à détecteur de mouvement seront posés prochainement par l'entreprise EMGT.
- Madame le Maire propose d'acheter deux bacs en bois pour les installer devant la terrasse du restaurant de la MARPA. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- La CCPU a donné deux composteurs, la commune étant chargée de l'installation.
- Du gore sera épandu sur le parking de la salle des fêtes à la sortie de l'hiver.
- Le panneau « livraisons » sera installé par l'employé communal.

1-3- Cour de l'ancienne maison de retraite

Une évacuation d'eaux pluviales pour la maison voisine pose problème, il y a urgence de récupérer les plans des travaux réalisés par l'entreprise DELOMBRE.

Madame le Maire rappelle que l'aménagement et l'entretien de cette cour sont à la charge de la Commune.

1-4- RD 86

Le Département a répandu du « raboutage » seulement sur une partie du terre-plein. L'autre partie en sera pourvue. Cette couverture sera laissée en l'état pour qu'elle se tasse en attendant son revêtement définitif.

1-5- Pont de La Pra

Des pierres ont été désolidarisées du pont.

- Des poteaux signalant ce danger ont été installés.
- Madame le Maire se charge de recueillir conseils et devis pour réparation.

1-6-Condensation dans la cage d'escalier du logement d'accueil temporaire

Cette condensation est problématique. Elle provient des contrastes thermiques et de l'insuffisance de la ventilation. Plusieurs solutions sont envisagées :

- installer un radiateur en prolongement du chauffage central de l'étage. Coût : 726 €HT
- installer des entrées et sorties d'air.

Les élus sont invités à se rendre sur place le samedi matin 18 janvier pour étudier la possibilité de procéder à une isolation murale.

Le Conseil municipal mandate Madame le Maire pour engager les travaux nécessaires.

1-7- Escalier ouest de l'église

Robert GARDETTE propose d'installer des mains courantes pour le sécuriser.

Cette proposition est acceptée. L'entreprise Métal Ata sera contactée pour cela.

2- Fonctionnement du logement d'accueil temporaire communal

Madame le Maire rappelle qu'il n'est pas destiné à recevoir des banquets ni des fêtes, car il est proche de la MARPA. Plusieurs demandes en ce sens ont été refusées.

Néanmoins son occupation est satisfaisante bien qu'aucune promotion n'ait été engagée.

Un problème nouveau nécessite une délibération du Conseil municipal : plusieurs demandes ont été exprimées pour y tenir des réunions, ce qui impose de définir un tarif, car chaque occupation générera des frais de nettoyage.

Après délibération le Conseil définit deux tarifs :

- journée complète : 80 €
- demi-journée ou veillée : 50 €

3- Remboursement assurance

Le muret de l'ancienne maison de retraite a été accroché par un engin. La réparation a été remboursée par l'assurance de la Commune pour un montant de 324,50 €, couvrant ainsi l'intégralité des frais.

Le Conseil municipal accepte ce remboursement et mandate Madame le Maire pour encaisser le chèque correspondant.

4- Conclusions enquête publique

Madame le Maire donne lecture des conclusions du rapport du Commissaire enquêteur concernant le déclassement d'une portion de terrain communal à Peurière (266 m²). Ce rapport est favorable à ce déclassement en vue de l'échange avec le terrain appartenant à M. POYET Jean-Guy au Bourg (435 m²).

Madame le Maire indique d'autre part que le Commissaire enquêteur recommande à la Commune d'en profiter pour mettre à jour le cadastre de ce hameau. En effet la voirie a été modifiée antérieurement sans que ce soit régularisé officiellement. Cette démarche nécessitera le concours d'un géomètre pour un montant de 551 € HT à la charge de la Commune.

Soumis au vote du Conseil municipal, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil approuve également la procédure de régularisation du cadastre et le devis du géomètre.

Par ailleurs, le Conseil municipal est favorable à la pose deux panneaux « STOP » à l'intersection de la VC 201 et de la route des Côtes car ce croisement est dangereux.

5- Modification statuts AGEDI

Madame le Maire expose que l'AGEDI est un syndicat intercommunal agissant pour le compte des Collectivités adhérentes, dont St Romain d'Urfé. Il assure la mise à disposition des logiciels nécessaires aux mairies. Composé de plus de 6 000 Communes, il s'ouvre à d'autres Collectivités. Une modification des statuts est nécessaire : de syndicat intercommunal « fermé » il devient syndicat intercommunal « ouvert ».

Le Conseil Municipal approuve ce changement de statuts.

6- Questions diverses :

6-1- Contrôle règlementaire de l'aire de jeux

Il a été effectué par la société DEKRA le 24 décembre en présence de l'employé communal et sera remis à la prochaine équipe municipale en soulignant qu'il est recommandé d'interdire l'accès de l'aire de jeux aux véhicules.

6-2- Demande de Monsieur Feral à Fican

Il souhaite acquérir une portion de terrain en bordure de la voie communale contigue à sa maison pour y installer son assainissement. Compte-tenu du temps de procédure indispensable à l'étude d'un éventuel déclassement, le Conseil municipal décide de ne pas l'entreprendre en cette fin de mandat.

6-3- Maison de Robert Villeneuve

Cette maison inhabitée se dégrade. Des pièces de bardage, des chéneaux tombent sur une voie certes privée, mais présentent tout de même un danger.

Madame le Maire donne lecture d'un échange de courriers au terme duquel M. Villeneuve a saisi son assurance et va faire intervenir un artisan.

6-4- Portails de l'ancienne maison de retraite

Il en reste un pour lequel un particulier est intéressé. Le Conseil municipal accepte de le céder moyennant un don à l'Association pour la Création et la Gestion de la MARPA, étant donné que ce portail appartenait à l'ancienne maison de retraite.

6-5- Chaises de l'église

Madame le Maire fait remarquer que plusieurs sont cassées. Un examen systématique sera réalisé de façon à réparer celles qui le méritent et à remplacer les autres.

6-6- Informatique

Depuis le 14 janvier 2020, il devient nécessaire de passer de « Windows 7 » à « Windows 10 ».

Pour cela Loïc LEVIGNE indique qu'il semble indispensable de repenser entièrement l'équipement de la Mairie : logiciels utilisés, sauvegarde, mise en réseau. Cette question sera tranchée ultérieurement.

6-7- Budget 2020

Madame le Maire indique que le compte administratif sera soumis au vote du dernier Conseil municipal du mandat le 6 mars.

Le budget 2020 sera préparé par la Commission des finances, mais il ne sera pas soumis au vote, laissant ce soin au prochain Conseil.

6-8- Mur mitoyen entre l'ancienne école et la propriété Moussé

Un entretien régulier est nécessaire, la commune procèdera à ce suivi aux beaux jours.

6-9- Demi-tour du camion de collecte des poubelles à la Ménardie

Loïc LEVIGNE fait état des problèmes rencontrés récemment. A la suite de plusieurs visites sur place il est décidé de ménager un espace de retournement avec empierrement si nécessaire.

6-10- Syndicat Intercommunal des eaux de la Bombarde et contrat de rivière « Bassin de l'Aix ».

Gérard Savatier rend compte des deux réunions auxquelles il représentait la Commune.

6-11- Décharge sauvage du « Pey Vernay »

Les problèmes constatés en début de mandat sur ce site perdurent, il est proposé d'y installer une caméra.

Le Conseil municipal suggère de contacter la société EUROVIA, propriétaire de la carrière de Champoly, pour proposer au propriétaire du site de combler cette décharge.

Gérard Savatier est chargé de ces démarches.

6-12- Opération « j'aime ma Loire propre »

La collecte des déchets dispersés le long des routes et chemins aura lieu le samedi 7 mars de 8h30 à 12h.
Une large communication permettra de rassembler le maximum de bénévoles.

6-13- Repas de fin de mandat

Elus et conjoints se retrouveront le dimanche 1^{er} mars 2020 à 12 h au restaurant de la MARPA du PAYS D'URFE.

Date du prochain Conseil municipal : le vendredi 6 mars.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

Madame le Maire

Maryvonne GEORGES



Le secrétaire de séance

Gérard SAVATIER

